

9 P Global

S.A.R.L au Capital de 600 000 €

4 Rue de Péronne

80800 Villers Bretonneux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR L'APPORT DES ACTIONS DE LA SOCIETE 9 P Production à la SOCIETE 9P Global

FF CONSEILS ET AUDIT

1015 Avenue de la République

59 700 MARCQ EN BAROEUL

Tél : 03.20.73.68.68 contact@cabinetfinet.fr

SIRET : 900 119 900 00018 APE : 6920Z

au profit de la société 9P GLOBAL, Société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros dont le siège social 4 rue de Péronne – 80800 VILLERS-BRETONNEUX, immatriculé au RCS de Amiens sous le numéro 951 318 435, et représentée par Madame Carol'Anne QUELIN née RENAU et Monsieur Steven QUELIN, cogérants, régulièrement habilités à l'effet des présentes.

Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué les diligences selon les normes de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes applicable à la mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre, d'autre part à apprécier les avantages particuliers.

EXPOSE SUR L'OPERATION PROJETEE

A. Apport de 100 parts sociales de la société 9P PRODUCTION

Biens apportés par Monsieur Steven QUELIN : La pleine propriété de 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 €, de la société 9P PRODUCTION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 4 rue de Péronne – 80800 VILLERS-BRETONNEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le n°802 546 218.

Biens apportés par Madame Carol'Anne QUELIN née RENAU : La pleine propriété de 50 parts sociales d'une valeur nominale de 10 €, de la société 9P PRODUCTION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social sis 4 rue de Péronne – 80800 VILLERS-BRETONNEUX, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AMIENS sous le n°802 546 218.

Monsieur et Madame QUELIN apportent à la société bénéficiaire, à titre d'apport en nature et sans aucun passif, charge ou obligation quelconque, en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit la pleine propriété des 100 parts sociales de la société 9P PRODUCTION, ci-dessus décrite évaluée globalement pour la totalité de la société à 650 000 €.

B. La rémunération de l'apport

En contrepartie des apports ci-dessus désignés et évalués à 650 000 euros, il est attribué respectivement à :

– A Madame Carol'Anne QUELIN née RENAU, 32 500 parts sociales d'une valeur nominale de 10

euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 101 à 32 600, de la société 9P GLOBAL, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

– A Monsieur Steven QUELIN 32 500 parts sociales d'une valeur nominale de 10 euros chacune, entièrement libérées, numérotées de 32 601 à 65 100, de la société 9P GLOBAL, émises au pair, à titre d'augmentation de capital.

C. Charges et conditions

C.1. Propriété et jouissance

La Société 9P GLOBAL aura la propriété et la jouissance des droits sociaux apportés à la réalisation définitive l'apport de titres décrit ci-dessus.

C.2. Déclaration et conditions

Les apporteurs déclarent que :

– Les droits sociaux apportés ne sont grevés d'aucun gage, nantissement, clause d'inaliénabilité ou autre empêchement quelconque ou restriction au droit de propriété plein et entier. Ils ne font pas l'objet de séquestre ou de saisie. – Les droits sociaux apportés sont leur propriété légitime.

– Il n'existe aucun obstacle pouvant s'opposer à la libre transmission de ces droits sociaux.

– Ils ont la pleine capacité pour en disposer sur leur simple signature.

– La Société 9P PRODUCTION n'a jamais été et n'est pas en état de cessation des paiements, de redressement ou de liquidation judiciaires et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

– Le capital de 9P PRODUCTION, immatriculée le 28 mai 2014, est libéré dans son intégralité

En résumé, rien ne s'oppose à la libre disposition des droits sociaux apportés à la société 9P GLOBAL, Société Bénéficiaire.

L'apport des droits sociaux de la société 9P PRODUCTION, net de tout passif, est fait sous les garanties ordinaires et de droit.

BUT DE L'OPERATION

L'apport des titre 9P PRODUCTION est nécessaire à la réorganisation juridique du groupe.

VERIFICATIONS EFFECTUEES

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les Normes de la Compagnie des Commissaires aux Comptes pour vérifier la réalité et la libre disposition des éléments apportées, ainsi que la valeur attribuée aux actions.

J'ai notamment eu communication des éléments suivants :

- Les comptes annuels arrêtée au 31 décembre 2023 de la société 9P PRODUCTION et l'ensemble des justificatifs des éléments significatifs ;
- Les comptes annuels arrêtée au 31 décembre 2024 de la société 9P PRODUCTION et l'ensemble des justificatifs des éléments significatifs ;
- Les assemblées et actes afin de vérifier la réalité de la propriété des éléments apportés.
- Les informations utiles tant comptables que financières sur l'activité de l'entreprise 9P PRODUCTION
- Les statuts et les dernières assemblées générales de la société 9P PRODUCTION.

Je me suis également assuré qu'aucun évènement intervenu pendant la période du 31 Décembre 2024 à la date du présent rapport dans les différentes sociétés n'était de nature à mettre en cause l'évaluation des 100 parts sociales de la société 9P PRODUCTION.

APPRECIATION DE LA VALEUR D'APPORT

La valeur des droits sociaux faisant l'objet des présents apports a été déterminé sur la base des chiffres actualisés au 30 septembre 2025 de la Société 9P PRODUCTION avec les méthodes de valorisation couramment utilisées.

Ainsi, la valeur des apports des 100 parts sociales détenues par les apporteurs dans 9P PRODUCTION est évaluée à la somme de 6 500 euros la part soit pour 100 parts sociales : 650 000 euros.

Le montant total des apports s'élève donc à 650 000 euros.

Expert comptable – Commissaire aux comptes
Inscrit au Tableau de l'Ordre à Lille
Membre de la Compagnie Régionale de la Cour d'Appel DOUAI

APE 6920Z SIRET 900.119.900.00018
1015 Avenue de la République
59700 MARCQ EN BAROEUL

Téléphone 03.20.73.68.68
Fax 03.20.80.86.12

Au regard du chiffre d'affaires et de l'activité développée, des capitaux propres de la société 9P PRODUCTION, la valorisation des 100 parts sociales de la société est conforme aux méthodes d'évaluation généralement retenues pour ce type de transactions.

CONCLUSION

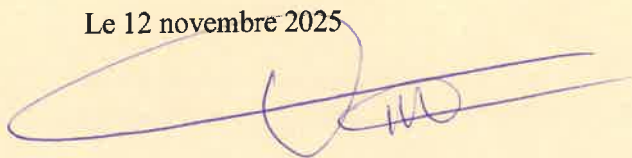
Je n'ai pas d'observation à formuler sur les méthodes et les valeurs d'apports retenues.

Sur la base de mes travaux, je conclus que la valeur de l'apport, s'élevant à 650 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que la valeur d'apport correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre.

Par ailleurs, je n'ai pas eu connaissance d'avantages particuliers consentis ou engagés à l'occasion de l'apport soumis à votre approbation.

Fait à MARCQ EN BAROEUL,

Le 12 novembre 2025



Le Commissaire aux apports
FF CONSEILS ET AUDIT

